



AEE

Association intercommunale
Enfance et École - Asse et Boiron

**Aux responsables légaux des élèves de
7P-11S de l'ESEP**

Crassier, le 25 octobre 2023

Autorisation des téléphones portables durant la pause de midi

Madame, Monsieur, Chers parents,

Nous faisons suite à nos courriers du 25 avril et 21 août 2023 concernant le sujet mentionné ci-dessus.

Comme annoncé cet été par le Directeur de l'ESEP, M. Philippe Ducommun-dit-Boudry, l'autorisation des téléphones portables durant la pause de midi, était accordée jusqu'aux vacances d'octobre. Il était donc prévu à l'issue de cette échéance, de prendre une décision applicable pour le restant de l'année scolaire 2023-2024.

Compte tenu des divers retours et éléments collectés, il a été décidé d'un commun accord entre l'ESEP et l'AEE, de maintenir cette autorisation. A noter toutefois, qu'en cas d'abus ou de problèmes avérés et répétés, cette décision pourrait être remise en question. Il est d'ailleurs prévu de faire un point de situation chaque nouvelle année scolaire avant les vacances d'octobre.

Nous vous adressons, Madame, Monsieur, Chers parents, nos meilleures salutations.

Au nom du Comité de Direction


Isabelle Jaquet
Présidente


Pascale Joumbat
Secrétaire Générale

